Accusé de réception en préfecture
001-210103909-20190405-DEL38050419-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Commune de **SAINT-VULBAS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38

du 5 avril 2019

Département
AIN
Arrondissement
BELLEY
Canton
LAGNIEU

NOMBRE

de conseillers en exercice : **13**
de présents : **11**
de votants : **13**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-VULBAS**,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel **JACQUIN**, Maire.

Etaient présents : Jacques **ROLLAND**, Jean-Louis **GREAU**, Mara **PHILIP**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Sylvain **BOUVIER**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Lucienne **MARTIN**, Fabrice **MONNERY** et Rémy **BARGE**
Etaient excusés : Daniel **DALLERY** et Patricia **GUENEAU**
Procurations : Daniel **DALLERY** à Jacques **ROLLAND**
Patricia **GUENEAU** à Corinne **DRUHET**
Un scrutin a eu lieu, Madame Lucienne **MARTIN** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contenu des délibérations en date du :

- 10 décembre 1987 instituant le droit de préemption urbain et précisant son champ d'application,
- 17 juin 1988, 10 mars 1994, 23 juin 1994 et 20 septembre 2001 décidant son extension.
- 23 novembre 2009 suite à l'approbation, par délibération en date du 30 mai 2008, de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Il propose à l'assemblée :

- d'étendre le droit de préemption aux zones 1Aux et 2Aux, qui concernent essentiellement le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain,

- de faire établir une convention avec le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain pour la garantie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le droit de préemption urbain pourra s'exercer sur les zones 1Aux et 2Aux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 mars 2019.

Le Maire,

Marcel JACQUIN

Le Maire,

Marcel JACQUIN